



Les métiers de la logistique sont exercés en majorité hors du secteur logistique

En 2015, 70 200 salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent dans un établissement d'activité logistique. Si la logistique terrestre concentre le plus grand nombre d'emplois, la région se distingue par une forte implantation de la logistique portuaire et maritime. Les établissements, souvent regroupés au sein d'aires logistiques, sont très présents autour des axes autoroutiers du système rhodanien. La logistique est loin de se résumer aux seuls établissements du secteur. Ainsi, parmi les 87 300 salariés exerçant une profession logistique, 46 300 travaillent en dehors du secteur. Ces métiers sont essentiellement occupés par des hommes et des ouvriers qualifiés. Conducteur routier et conducteur livreur sont les métiers les plus souvent exercés.

Thierry Lassagne, Pascale Rouaud, Insee, Bruno Terseur, Dreal

En 2015, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les établissements du secteur logistique (*définitions*) emploient 70 200 salariés. Ils représentent 4,4 % de l'emploi salarié régional, légèrement au-dessus de la moyenne nationale (4,2 %). Entre 2009 et 2015, les effectifs ont augmenté de 2,6 % (+ 3,1 % au niveau national). Le domaine de la logistique maritime et portuaire, très implanté dans la région avec notamment le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), regroupe 11 % des salariés du secteur (*figure 1*). Comme dans les autres régions, la logistique terrestre est de loin le domaine le plus pourvoyeur d'emplois (40 %), avec en particulier les activités des transports routiers de fret interurbain et de proximité. Par ailleurs, plus d'un quart des salariés travaillent dans le domaine des services postaux et de déménagement. Pour l'essentiel, ceux-ci exercent leurs fonctions dans l'activité de poste dans le cadre d'une obligation de service universel.

1 La logistique terrestre, premier pourvoyeur d'emplois du secteur

Répartition des salariés du secteur logistique selon le domaine et l'activité

	Provence-Alpes-Côte d'Azur		France
	Effectifs salariés	Part de l'activité dans le secteur logistique (en %)	Part de l'activité dans le secteur logistique (en %)
Logistique terrestre	28 000	39,9	47,8
Transports routiers de fret interurbains	9 100	13,0	17,9
Transports routiers de fret de proximité	9 100	12,9	14,4
Autres activités de logistique terrestre	9 800	14,0	15,5
Logistique aérienne	2 500	3,5	3,3
Logistique portuaire et maritime	7 600	10,8	2,6
Transports maritimes et côtiers de fret	4 300	6,1	0,7
Autres activités de logistique portuaire et maritime	3 300	4,7	1,9
Affrètement et organisation des transports	4 500	6,5	6,1
Conditionnement et entreposage	8 900	12,6	14,7
Entreposage et stockage non frigorifique	5 700	8,2	8,0
Autres activités de conditionnement et entreposage	3 200	4,4	6,7
Services postaux et de déménagement	18 700	26,7	25,5
Activité de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	17 100	24,4	23,7
Autres activités de services postaux et de déménagement	1 600	2,3	1,8
Ensemble du secteur logistique	70 200	100	100

Lecture : 39,9 % des salariés du secteur logistique de Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent dans le domaine de la logistique terrestre.
 Champ : salariés hors intérim, postes principaux au 31/12/2015.
 Source : Insee, DADS 2015



La logistique très présente dans la vallée du Rhône

C'est dans les zones d'emploi de Salon-de-Provence et Cavaillon-Apt que la part d'emploi logistique est la plus forte (figure 2). Elle représente 8,7 % de l'emploi total, soit deux fois plus que la moyenne régionale. La logistique est également bien implantée dans les zones d'emploi d'Arles (7,1 %) et d'Avignon (6,2 %). En dehors de la vallée du Rhône, les zones d'emploi d'Istres-Martigues (7,9 %) et de Marseille-Aubagne (5,6 %) ont aussi développé les activités logistiques. Cette dernière zone concentre d'ailleurs plus d'un tiers des emplois régionaux du secteur logistique. Dans les zones d'emploi des départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, la part d'emploi logistique est inférieure à 3 %. Chaque zone a développé sa spécificité. Ainsi, Salon-de-Provence et Arles sont spécialisées dans le domaine du conditionnement et de l'entreposage. Cavaillon-Apt concentre des activités de logistique terrestre et de conditionnement. Istres-Martigues et Marseille-Aubagne se consacrent à la logistique maritime et portuaire tandis que les zones d'emploi d'Avignon et d'Orange sont davantage orientées vers la logistique terrestre. Enfin, la zone d'emploi de Nice regroupe la plupart des activités régionales de logistique aérienne.

Les aires logistiques dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône

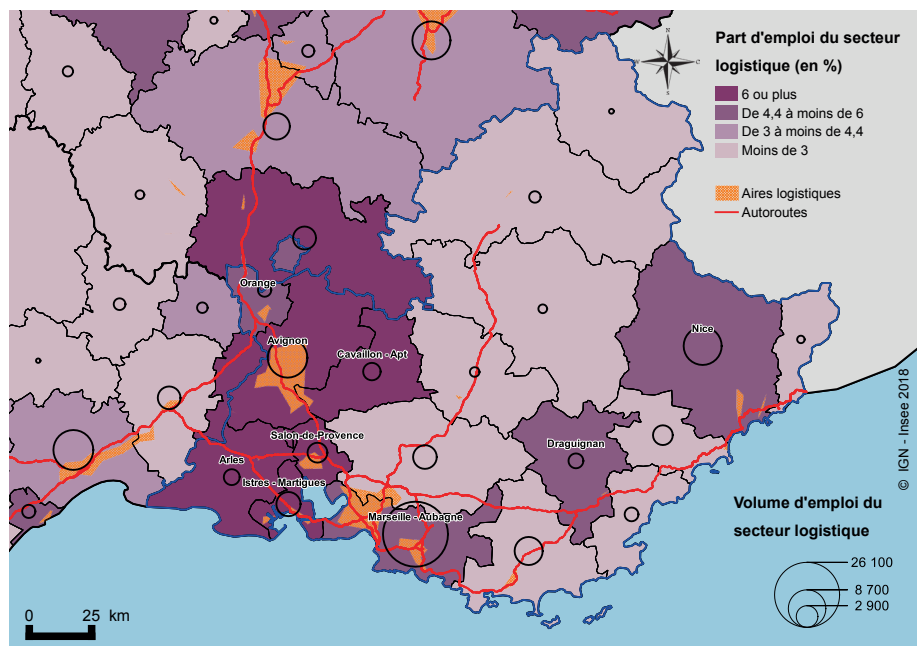
La présence de grands axes autoroutiers (vers l'Espagne à l'ouest, l'Italie à l'est et l'Europe au nord) ou l'implantation du complexe industrialo-portuaire de Marseille-Fos (point de départ ou d'arrivée des liaisons pour le trafic avec l'Asie et les pays méditerranéens) sont propices au développement de la logistique. C'est particulièrement le cas à l'ouest de la région avec un débordement sur les territoires limitrophes. Cette vocation multimodale s'appuie sur une concentration d'infrastructures logistiques interconnectées, pour les flux maritimes, aériens, ferroviaires, terrestres et même fluviaux. Des aires logistiques (définitions) se développent, comme celles de Clesud sur les communes de Grans et Miramas, de Fos-Distriport et la Feuillane à Fos-sur-Mer. En moyenne, entre 2011 et 2016, dans la région, 17 % des surfaces autorisées à la construction de locaux le sont d'ailleurs pour des entrepôts (14 % au niveau national).

Les salariés travaillent dans des établissements de taille moyenne

La région compte 3 800 établissements employeurs dans le secteur logistique. Près de trois salariés sur quatre travaillent dans des établissements de 10 à 249 salariés, contre un sur deux tous secteurs confondus en Provence-Alpes-Côte d'Azur (figure 3). Les grands établissements (500 salariés ou plus) emploient 10 % des effectifs (17 % au niveau

2 Salon-de-Provence et Cavaillon-Apt : des zones d'emploi à caractère logistique

Volume et part d'emploi du secteur logistique par zone d'emploi



Lecture : la zone d'emploi de Nice compte 8 900 emplois dans le secteur logistique, soit 4,4 % de l'emploi total salarié.
Note : seules les zones d'emplois où la part du secteur logistique dans l'emploi total est supérieure ou égale à 4,4 % (moyenne régionale) sont mentionnées.
Champ : salariés hors intérim, postes principaux au 31/12/2015.
Sources : Insee, DADS 2015 ; Sdes 2015

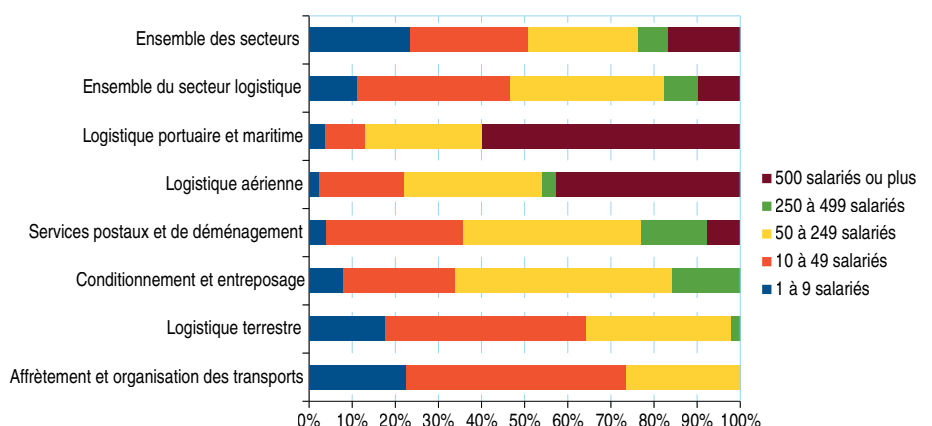
régional). Néanmoins, dans la logistique maritime et portuaire, 60 % des effectifs se trouvent dans des établissements d'au moins 500 salariés. Cela s'explique par l'implantation locale de grands groupes (Bourbon Offshore ou CMA CGM). À l'opposé, les domaines de la logistique terrestre ou de l'affrètement et de l'organisation des transports sont souvent composés de petites structures de moins de 10 salariés. Les travailleurs non salariés sont quant à eux peu nombreux dans le secteur logistique (4 % contre 14 % dans l'ensemble des secteurs). En 2015, la région en compte 2 200 qui exercent principalement des activités de transports routiers de fret (65 %).

La grande distribution a mis en place ses propres filiales logistiques

Les trois plus gros établissements du secteur logistique (Bourbon Offshore, CMA CGM et le GPMM) gèrent des activités portuaires et maritimes. Les sept suivants s'occupent de conditionnement et d'entreposage. Parmi eux, figurent essentiellement des filiales logistiques de grands groupes de la distribution (Easydis pour Casino, ID Logistics pour Carrefour, Leclerc approvisionnement sud ou encore Distrimag filiale de Maisons du Monde). En se structurant de la sorte, ces groupes ont choisi de confier leur circuit de distribution logistique à des prestataires qui relèvent du secteur logistique, mais sur lesquels ils exercent leur contrôle.

3 De plus gros établissements dans la logistique maritime et portuaire ou aérienne

Répartition des effectifs salariés des établissements employeurs, par taille d'établissement (en %)



Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 23,4 % des salariés de l'ensemble des secteurs et 11,2 % des salariés du secteur logistique travaillent dans un établissement de 1 à 9 salariés.
Champ : salariés au 31/12/2015.
Source : Insee, Clap 2015

Une majorité de professionnels de la logistique hors du secteur

Parmi les 70 200 salariés du secteur logistique, 41 000 exercent un métier logistique (*définitions*). Mais ces métiers sont également présents hors du secteur logistique. Au total, dans la région 87 300 salariés exercent un métier logistique. La majorité (53,1 %) ne travaillent pas dans le secteur logistique (*figure 4*). Ils sont employés par des établissements qui internalisent leur activité logistique mais dont l'activité principale est différente. C'est le cas par exemple d'un cariste employé par un supermarché.

Au total en 2015, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 5,5 % des salariés exercent un métier logistique. Cette proportion est comparable à la moyenne nationale (5,6 %). Entre 2009 et 2015, les effectifs des métiers logistiques ont augmenté de 5 % (1 % au niveau national). Cette évolution est due à une plus grande représentation des conducteurs livreurs ou coursiers. En effet depuis 2010, la Poste est devenue société anonyme à capitaux publics et la majorité des employés de poste sont désormais comptabilisés en tant que conducteurs livreurs.

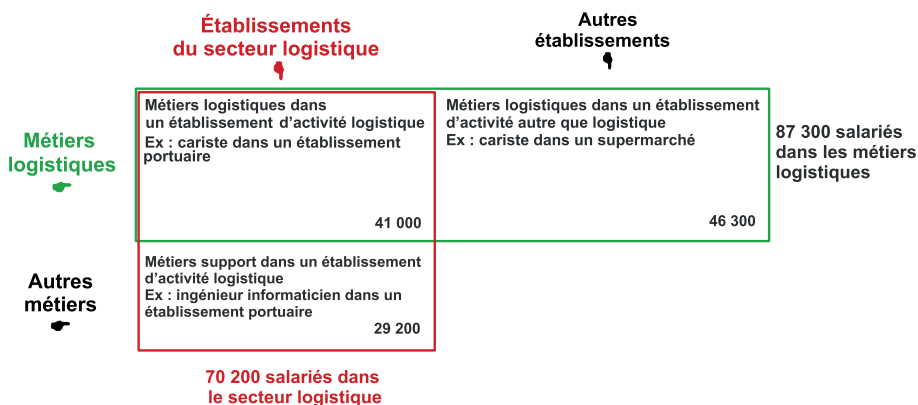
Les métiers logistiques peuvent être répartis en deux grandes familles : d'une part, celle du transport de marchandises et d'autre part, celle de l'entreposage et de la manutention. Les professions du transport de marchandises sont les plus présentes, avec 51 600 salariés (*figure 5*). Les deux principaux métiers de cette famille (conducteurs routiers ou grands routiers, conducteurs livreurs ou coursiers) représentent 43 % de l'effectif total des métiers logistiques.

Dans les métiers logistiques, un salarié sur quatre est conducteur routier

Dans la région, les conducteurs routiers et grands routiers sont près de 21 000, soit de

4 46 300 professionnels de la logistique hors du secteur

Effectifs et répartition des salariés dans le secteur et les métiers de la logistique



Lecture : 70 200 salariés travaillent dans le secteur logistique et 87 300 salariés exercent un métier logistique.

Champ : salariés hors intérim, postes principaux au 31/12/2015.

Source : Insee, DADS 2015

loin la profession la plus présente. Il s'agit d'un métier à enjeu, pour lequel les professionnels éprouvent des difficultés à stabiliser et à renouveler un personnel formé. Dans cette profession très masculine, les salariés sont relativement âgés : 36 % ont plus de 50 ans (31 % pour l'ensemble des salariés de la région).

À l'inverse, les 17 200 conducteurs livreurs sont jeunes : 23 % ont moins de 30 ans (19 % pour l'ensemble des salariés de la région). En dehors de la Poste, le développement de l'e-commerce contribue également à l'essor du métier. Les professions de l'entreposage et de la manutention regroupent 35 700 salariés. Dans la grande majorité des cas (77 %), ces métiers sont exercés en dehors du secteur logistique. Deux métiers sont particulièrement présents : les ouvriers non qualifiés de tri, de l'emballage, de l'expédition et les magasiniers qualifiés. Ils totalisent 21 % de l'effectif total des métiers logistiques.

Dans les métiers logistiques, la part de contrats à durée indéterminée (CDI) est plus

importante que dans le reste de l'économie régionale (respectivement 89 % et 63 %). Le faible nombre de contrats à durée déterminée (CDD) est à relativiser par un recours plus important à l'intérim, en augmentation depuis 2009 (*encadré 1*).

Les ouvriers qualifiés sont moins bien rémunérés dans le secteur logistique

Les métiers logistiques sont occupés dans la très grande majorité des cas par la catégorie des ouvriers qualifiés (67 % contre 17 % pour l'ensemble des salariés de la région). Leur rémunération horaire nette moyenne est inférieure à celle des ouvriers qualifiés des autres métiers (-6,2 %). Il existe également un écart de rémunération selon que le métier logistique est exercé dans ou hors du secteur logistique. Ainsi, hors du secteur, les ouvriers qualifiés qui exercent un métier logistique ont une rémunération horaire moyenne supérieure de 10 % à ceux qui travaillent dans le secteur.

5 Un enjeu de renouvellement pour les conducteurs routiers

Répartition et caractérisation des métiers logistiques par profession

	Effectif	Part de moins de 30 ans (en %)	Part de 50 ans ou plus (en %)	Part de femmes (en %)	Rémunération horaire nette moyenne (en euros)	Écart de rémunération horaire femme/homme (en %)
Métiers du transport de marchandises	51 600	16,1	30,2	8,2	12,21	- 3,3
Conducteurs routiers et grands routiers	20 800	11,1	36,0	1,6	10,51	- 11,8
Conducteurs livreurs, coursiers	17 200	22,5	26,0	17,8	10,01	- 2,0
Autres métiers du transport de marchandises	13 600	15,5	26,5	6,3	17,41	- 22,2
Métiers de l'entreposage et de la manutention	35 700	19,3	25,1	15,2	12,45	- 10,7
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	9 600	26,4	22,9	30,7	10,3	- 10,1
Magasiniers qualifiés	9 200	19,1	25,9	13,7	11,01	- 5,5
Autres métiers de l'entreposage et de la manutention	17 000	15,3	25,9	7,2	14,3	- 4,8
Ensemble des métiers logistiques	87 300	17,4	28,1	14,4	12,31	- 6,8
<i>dont</i>						
cadre	5 200	8,1	29,4	16,2	25,61	- 18,0
profession intermédiaire	8 300	9,2	31,1	21,4	15,19	- 11,0
employé	2 200	27,0	18,3	51,3	11,99	- 6,5
ouvrier qualifié	58 200	16,7	29,3	9,2	11,06	- 8,9
ouvrier non qualifié	13 400	27,5	22,1	25,8	10,34	- 10,1
Ensemble des salariés de la région	1 602 500	18,8	30,8	50,0	14,27	- 18,0

Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 14,4 % des métiers logistiques sont occupés par des femmes.

Champ : salariés hors intérim, postes principaux au 31/12/2015.

Source : Insee, DADS 2015

Les femmes peu présentes et moins payées

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, seulement 14 % des emplois dans les métiers logistiques sont exercés par des femmes. Si la moitié des employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises et un tiers des ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition

sont des femmes, c'est seulement le cas de 2 % des conducteurs routiers et grands routiers. Les femmes ne sont que 9 % dans la catégorie des ouvriers qualifiés et représentent 16 % des cadres. En apparence, les effectifs féminins progressent plus vite que ceux des hommes (respectivement 16 % et 3 %). Mais cette féminisation relève d'un artefact. La hausse du nombre de femmes conducteurs livreurs

provient exclusivement d'un changement de catégorie des employés de la Poste, lié à la modification du statut de leur employeur. Dans les métiers logistiques comme dans les autres métiers, les femmes sont moins payées que leurs homologues masculins. Les disparités se retrouvent sur tous les postes et sont les plus marquées dans la catégorie des cadres. En moyenne, dans les métiers logistiques, les femmes perçoivent une rémunération horaire inférieure de 7 %.

Définitions

L'Association française pour la logistique (Aslog) définit la **logistique** comme étant « l'ensemble des activités ayant pour but la mise en place, au moindre coût, d'une quantité de produit à l'endroit et au moment où la demande existe ». Originellement centrée sur le transport, la logistique dépasse aujourd'hui de beaucoup le cadre du seul déplacement de marchandises et est présente dans plusieurs domaines de l'économie tels que l'industrie et les services. La logistique couvre donc des métiers qui vont de l'entrepôt (gestion de stock et d'entrepôt) au transport de distribution final (livraison). Mais la logistique comprend également l'ensemble des activités destinées à assurer la bonne coordination entre la demande et l'offre.

Une **aire logistique** est un espace dans lequel chaque entrepôt et plate-forme logistique (EPL) de plus de 5 000 m² qui le compose est distant de moins de six kilomètres d'un autre EPL. Chaque aire logistique regroupe au moins trois EPL de plus de 5 000 m².

Le **centre de décision** est l'unité légale qui exerce le contrôle opérationnel des filiales.

Méthodologie

Les établissements du secteur logistique sont identifiés à partir de leur activité principale (NAF révision 2). Une liste de 27 activités principales de l'établissement (APET) est retenue, classées en six domaines : logistique terrestre, logistique aérienne, logistique portuaire et maritime, affrètement et organisation des transports, conditionnement et entreposage, services postaux et de déménagement.

Les métiers logistiques sont repérés dans cette étude par rapport à une liste de 25 professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Ils sont regroupés en deux familles : celle du transport de marchandises et celle de l'entrepôt et de la manutention. Cette liste a été établie grâce aux travaux du service de la donnée et des études statistiques (Sdes) du ministère de la transition écologique et solidaire.

La liste des métiers et des activités logistiques figure dans les données complémentaires de l'étude disponibles sur Insee.fr

Sources

Le dénombrement et la caractérisation des emplois salariés de la logistique se font à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS 2009 et 2015). L'étude des établissements du secteur logistique se fait à partir de la base Connaissance locale de l'appareil productif (Clap 2015), celle des non-salariés à l'aide de l'exploitation complémentaire au lieu de travail du recensement de la population (RP 2014). Le système d'information sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi) et Clap sont mobilisés sur l'analyse du contrôle et de la dépendance (2015). La localisation des aires logistiques provient de l'atlas des entrepôts et des aires logistiques du Sdes.

Encadré 1 – Davantage d'intérim dans les métiers logistiques

On estime la part des intérimaires à près de 5 % des effectifs salariés dans les métiers logistiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est moins qu'en France métropolitaine (6 %) mais trois fois plus que pour l'ensemble de l'emploi salarié de la région. Plus de 9 % des postes des métiers de l'entrepôt et manutention sont tenus par des intérimaires. Deux tiers des conducteurs d'engins lourds de manœuvre, 45 % des manutentionnaires non qualifiés et 3 % des conducteurs routiers et grands routiers sont intérimaires. Le recours à l'intérim varie assez fortement au cours de l'année avec un premier pic en été et un second en fin d'année.

Encadré 2 – Deux salariés sur cinq dépendent de l'Île-de-France

Dans la région comme ailleurs en France, le secteur logistique se caractérise par une plus forte dépendance envers les centres de décisions extérieurs (*définitions*) que le reste de l'économie marchande. Les entreprises dont le siège social est implanté en dehors de la région contrôlent 60 % de l'emploi du secteur logistique régional (contre 44 % dans l'ensemble des secteurs). C'est l'Île-de-France qui contrôle le plus d'emplois (39 %). En particulier, le domaine des services postaux et de déménagement est quasiment sous contrôle de centres de décision franciliens. Les sociétés basées à l'étranger en contrôlent plus de 12 %. Les établissements de logistique portuaire et maritime sont les moins dépendants (32 %). Enfin, la région contrôle 13 000 emplois du secteur logistique sur le reste du territoire national. Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe ainsi au deuxième rang des régions de province, après Auvergne-Rhône-Alpes (16 000 emplois contrôlés).

Pour en savoir plus

- Novella S., « 44 % de l'emploi salarié marchand régional dépend de centres de décision extérieurs », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 58, février 2018
- Domens J., Ettouati S., Planque G., « Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos – Ancrage territorial et ouverture internationale », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 7, décembre 2016
- « Atlas des entrepôts et des aires logistiques en France en 2015 », *Datalab* n° 14, mars 2017

